

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Cave de Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

21 novembre 2025

Date d'affichage :

21 novembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 08122025 /5.1

Nombre de voix délibératives :
44

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSSIET, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GOËBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Franck MONNERET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHE), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO)

Membres suppléants présents : 2

Thierry FOUCHE (représente Christian HAMON), Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2

Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Franck MONNERET (pouvoir à Didier MAHOUX)

Membres titulaires excusés : 15

Sylvian CALS, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD,

Objet : Renouvellement du partenariat avec le festival « Pause Guitare »

Monsieur le Président précise que, dans le cadre du festival Pause Guitare 2025, le SDET a été sollicité pour mettre en valeur nos missions novatrices rattachées au service public de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Ainsi, lors du festival 2025, le syndicat a mis en exergue l'action de la structure autour de la mobilité décarbonée. Plusieurs actions phares ont été définies :

- Des bornes mobiles expérimentales pour les véhicules à disposition des artistes
- Une tarification du badge réduite le temps de la manifestation
- Une exposition par un film présentant les actions de la structure lors des concerts
- Des actions pédagogiques et de communication autour de la mobilité électrique

Il en est ressorti une grande satisfaction des artistes, qui ont témoignés à l'association Arpèges et Tremolo d'un fort intérêt pour cette démarche inédite, ainsi qu'une connaissance améliorée vis-à-vis de l'usager autour du service de bornes de recharge tarnais.

En ce sens, il est proposé de poursuivre cette action pour la campagne de Pause Guitare 2026 avec :

- La pause de bornes mobiles,
- La mise à disposition de badges pour un maximum de 500 badges aux festivaliers (les badges seront fournis sans frais mais les festivaliers devront s'acquitter des frais de recharge)
- La poursuite des actions de pédagogie autour de la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la mobilité décarbonée durant le festival.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

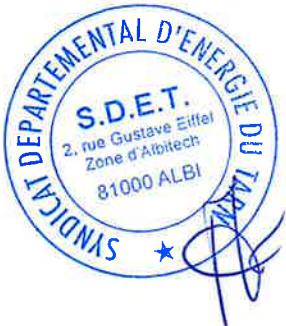
- **D'acter** le principe de ce projet qui permettra une importante communication sur l'activité du SDET auprès du grand public.
- **D'autoriser** le Président, de signer une convention entre le SDET et l'association Arpèges et Trémolos et d'allouer un budget pour ce programme d'innovation technique et de sensibilisation à la transition énergétique et de mettre en place les actions ou les besoins correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 08 décembre 2025

Le Président
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles BALARDY

